

Actuellement, nous pensons en termes d'objectifs nationaux. Nous sommes troublés de ce qui affecte notre mode de vie. Nous sommes particulièrement bouleversés du meurtre commis samedi soir. Cette mort ne doit pas être inutile. Les idéaux auxquels M. Laporte a consacré sa vie doivent être poursuivis. Nous devons englober dans ces idéaux les nouvelles attitudes et la nouvelle échelle des valeurs évoquées dans le discours du trône. Cette nouvelle échelle des valeurs ne doit pas se limiter simplement à quelques dollars supplémentaires pour les pauvres et quelques milliers de dollars de plus pour les riches, mais il faut fonder une société ayant pour principe fondamental qu'au Canada tous peuvent gagner convenablement leur vie par droit naturel.

Après avoir souligné le fait qu'il est possible que nous parvenions à nos fins plus rapidement que certains ne pensent, j'aimerais maintenant évoquer un sujet précis et en effleurer deux ou trois autres. Le fait que la réalisation d'un idéal aussi étendu prend du temps n'est pas une raison pour qu'alors que nous nous efforçons d'y atteindre, nous n'examinions pas soigneusement ce que nous pouvons réaliser en cours de route.

Je suis heureux qu'au cours de cette session, un comité permanent étudiera le Livre blanc sur l'assurance-chômage. Je ne pense pas un instant, pas plus que le gouvernement, que l'assurance-chômage soit une solution à la pauvreté ni garantisse la justice et la dignité qui constituent notre destinée. C'est cependant un pas dans cette direction. J'accueille avec plaisir les modifications apportées pendant la dernière session aux pensions des fonctionnaires retraités, ainsi qu'à celles des membres retraités des forces armées, de la Gendarmerie royale et autres personnes percevant des pensions fédérales. J'applaudis à la recommandation du comité permanent des transports et des communications proposant qu'on fasse de même pour les retraités du Canadien National. J'accueille avec plaisir le projet de loi promis pour la présente session. Je souhaiterais avoir davantage de détails sur ce qu'il contiendra. J'espère que ce ne sera pas uniquement les changements administratifs demandés par le rapport Woods. J'espère qu'il y aura un reclassement des pensions versées aux termes de la loi sur les pensions et qu'on prévoira quelque chose pour ceux qui reçoivent des allocations d'anciens combattants. Ce que je veux faire ressortir, monsieur l'Orateur, c'est que ce sont là des idéaux que nous voudrions voir réaliser. Certains aimeraient qu'un revenu garanti soit assuré à tous. Je reconnais qu'il nous faudrait prendre des mesures en ce sens et j'applaudis à celles qui l'ont été récemment ou qu'on envisage actuellement.

• (3.20 p.m.)

Ceci m'amène à un autre aspect de la question, à savoir, toute la question de la sécurité de la vieillesse à laquelle j'ai fait allusion il y a quelques instants. J'avoue que je me préoccupe beaucoup de cette question. On nous a parlé il y a quelques années des mesures que prenait M. Willard, sous-ministre au bien-être, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Pendant un certain temps nous avons pensé que nous verrions ce rapport; il est maintenant évident que nous ne le verrons pas. Ensuite, il y a eu la publication d'un Livre blanc

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

apparemment fondé sur ce rapport. Un moment, il nous a semblé que nous le verrions au cours de la dernière session; on n'a pas tenu cet engagement. On nous dit maintenant qu'un autre Livre blanc sera publié au cours de la présente session et que sous certains rapports, il sera différent de celui que nous n'avons pas vu pendant la dernière session. On ne peut dire ce qui surviendra tant que nous n'aurons pas vu le Livre blanc et la mesure législative. J'avoue que je m'inquiète énormément de ce que l'euphémisme ait prévalu et que les pensions de vieillesse seront établies sur une base sélective. A mon avis, nous sommes en plein euphémisme, car il ne s'agit pas d'autre chose. Qui dit sélectivité dit pension de retraite fondée sur une évaluation des ressources ou des revenus. On a discuté à maintes reprises cette question, monsieur l'Orateur. Ce que je tiens à faire ressortir, c'est que cela n'est pas compatible avec les principes que je préconisais tout à l'heure, c'est-à-dire qu'on devrait reconnaître aux citoyens de notre pays le droit naturel à un revenu garanti, que ce droit devrait être acquis à chacun d'eux.

Je pense encore qu'un des plus grands progrès réalisés depuis que je suis à la Chambre, et certainement dans le domaine de la sécurité sociale, a été l'initiative prise en 1950, en 1951 et en 1952—la question a été étudiée une année par le comité, l'année suivante la loi a été adoptée et au cours de la troisième année, elle est entrée en vigueur—l'abolition de l'évaluation des ressources en ce qui concerne l'ancienne pension de retraite, disant ainsi à ceux qui ont plus de 70 ans au Canada: «Rien d'autre ne compte; vous avez atteint l'âge de 70 ans, et vous avez droit à ce genre de pension de retraite.»

La pension n'était alors que de \$40, mais quelle victoire extraordinaire pour le concept du droit naturel dans ce domaine. Nous avons porté la pension de \$40 à \$46; puis à \$55; puis à \$65 et maintenant à \$75. Ces \$75 ne représentent guère plus que les \$40 en 1952 ou les \$20 en 1927. Mais pourtant, tout au long des années où nous avons fait passer la pension de \$40 à \$75, nous n'avons rien fait pour modifier le principe dont elle s'inspire. C'est un droit reconnu pour tous nos vieux de 70 ans et plus. Un peu plus tard, Dieu merci, nous avons ramené l'âge d'admissibilité à 65 ans, et c'est là où en sont les choses. Je pense toujours, monsieur l'Orateur, que le fait de verser chaque mois une pension de \$75 à tout citoyen canadien de plus de 65 ans constitue l'une des meilleures lois jamais adoptées. C'est un premier pas vers le genre de société que le discours du trône nous engage à établir.

Si j'ai pris la parole, si je présente cette requête maintenant, c'est que je crains que le gouvernement ne décide d'augmenter non pas les pensions de base, dont le montant est de \$75 par mois, la bonification de \$2 non comprise, mais plutôt ce que le gouvernement appelle le supplément de revenu garanti. Je connais tous les arguments invoqués à l'appui. Je sais tout ce qui a été dit pour que nous prenions notre argent et le donnions à ceux qui en ont besoin. Si vous faites cela, monsieur l'Orateur, vous ferez précisément ce qui restera sans effet. Il n'est pas possible de venir à bout de la pauvreté en faisant quelque chose pour les pauvres tout en les laissant pauvres; vous ne réglerez pas le problème de la pauvreté en isolant un groupe déterminé, c'est-à-dire les pauvres, et